



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission 13-mars-2024

Date de révision 13-mars-2024

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Alcotabs

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 1500; 1500-1

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Agent nettoyant; Détergent

Restrictions d'utilisation Ne pas mélanger avec d'autres détergents sauf indication contraire

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Alconox, LLC
30 Glenn St., Suite 309
White Plains, NY 10603 USA
914-948-4040

Courriel cleaning@alconox.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence ChemTel Inc.: North America: 1-888-255-3924
International: +1-813-248-0573

2. Identification des dangers

Classification

| | |
|--|--------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 |

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
Porter un équipement de protection des yeux et du visage.
Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Réponse**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Toxicité aiguë inconnue**Autres renseignements**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque une légère irritation cutanée.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|---|------------|------------|---|---|
| Acide citrique | 77-92-9 | 10-30 | - | - |
| Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sels de sodium | 68081-81-2 | 5-10 | - | - |
| Carbonate de sodium | 497-19-8 | 3-7 | - | - |
| éthylendiaminetétraacetate-de-tétrasodium | 64-02-8 | 0.1-1 | - | - |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins**Description des premiers soins**

Numéro de FS UL-NOX-006

| | |
|--|--|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. |
| Inhalation | Déplacer à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste. |
| Contact avec la peau | Laver la peau à l'eau et au savon. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin. |
| Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins | Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). |

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

| | |
|--------------------------------|--|
| Symptômes | Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Sensation de brûlure. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. |
| Effets d'une exposition | Aucun renseignement disponible. |

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

| | |
|--------------------------|------------------------------------|
| Note aux médecins | Traiter en fonction des symptômes. |
|--------------------------|------------------------------------|

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucun renseignement disponible. |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | Aucun renseignement disponible. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone, Oxydes de sodium, Oxydes de phosphore, Oxydes de soufre. |
| Données sur les risques d'explosion | |
| Sensibilité au choc | Aucun. |
| Sensibilité à la décharge électrostatique | Aucun. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------------|--|
| Précautions personnelles | S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| Autres renseignements | Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8. |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|---|--|
| Méthodes de confinement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Méthodes de nettoyage | Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. |
| Prévention des dangers secondaires | Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement. |

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | |
|--|---|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
|--|---|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

| | |
|---------------------------------|---|
| Conditions d'entreposage | Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. |
|---------------------------------|---|

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

| | |
|-----------------------------|---|
| Limites d'exposition | Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région. |
|-----------------------------|---|

Contrôles techniques appropriés

| | |
|-----------------------------|--|
| Mesures d'ingénierie | Douches Douches oculaires Systèmes de ventilation. |
|-----------------------------|--|

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|---|---|
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés. |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Considérations générales sur l'hygiène | Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|----------|
| Aspect | Comprimé |
| État physique | Solide |
| Couleur | Blanc |

Odeur
Seuil olfactif

Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|---------------------------------|----------------------------|
| pH | | Aucune donnée disponible |
| pH (en solution aqueuse) | 6.5 | solution (1 %) |
| Point de fusion / point de congélation | | Aucune donnée disponible |
| Point initial d'ébullition et plage d'ébullition | | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | | Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation | | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | | Aucune donnée disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative | | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau | Aucune donnée disponible |
| Solubilité(s) | | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage | | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique | | Aucune donnée disponible |
| <u>Autres renseignements</u> | | |
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible. | |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible. | |
| Point de ramollissement | Aucun renseignement disponible | |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible | |
| Teneur en COV | Aucun renseignement disponible | |
| Masse volumique du liquide | Aucun renseignement disponible | |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible | |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------------------|---|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |
| Matières incompatibles | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact avec les yeux | Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |

Provoque une sévère irritation des yeux. (sur la base des composants). Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur.

Contact avec la peau

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. Provoque une légère irritation cutanée. Peut être nocif par contact cutané.

Ingestion

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes**

Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de la toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

| | |
|-----------------|-----------------|
| ETAmél (orale) | 2,498.10 mg/kg |
| ETAmél (cutané) | 10,034.30 mg/kg |

Toxicité aiguë inconnue**Renseignements sur les composants**

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|----------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Acide citrique | = 3 g/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rat) | - |
| Carbonate de sodium | = 4090 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | = 2300 mg/m ³ (Rat) 2 h |
| éthylènediaminetétraacetate-de-tétraso odium | = 1658 mg/kg (Rat) | - | - |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Toxicité pour les microorganismes | Crustacés |
|---|---------------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Acide citrique 77-92-9 | - | LC50: =1516mg/L (96h, Lepomis macrochirus) | - | - |
| Carbonate de sodium 497-19-8 | - | LC50: =300mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 310 - 1220mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | EC50: =265mg/L (48h, Daphnia magna) |
| éthylènediaminetétraacetate-de-tétràsodium 64-02-8 | - | LC50: =41mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =59.8mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | - |

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation**Renseignements sur les composants**

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|---------------------------|------------------------|
| Acide citrique 77-92-9 | -1.72 |

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé
Polluant marin NP

15. Informations sur la réglementation**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements internationaux**

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|---|------------|---------------|--------------|
| Triphosphate pentasodique 7758-29-4 | - | X | X |
| Pyrophosphate de tétrasodium 7722-88-5 | X | X | X |
| Sulfate de sodium 7757-82-6 | - | X | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

| | | | | |
|-------------|-------------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé 2 | Inflammabilité 0 | Instabilité 0 | Dangers particuliers - |
| HMIS | Risques pour la santé 2 | Inflammabilité 0 | Dangers physiques 0 | Protection individuelle X |

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Numéro de FS UL-NOX-006

TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT : Toxicité pour certains organes
cibles
ETA : Estimation de la toxicité aiguë
CL50 : Concentration létale 50
DL50 : Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|----------------|--------------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée dans le temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition de courte durée) |
| Valeur plafond | Valeur limite maximale | Sk* | Désignation de la peau |
| + | Sensibilisants | | |

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)
Agence de protection de l'environnement
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 13-mars-2024

Date de révision 13-mars-2024

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique